



Réalisé grâce aux cotisations des syndiqués Cgt

# Lutte gagnante aux transports publics urbains de voyageurs de Lorient.

La détermination des traminots a permis de trouver un compromis acceptable par la mise en place d'un calendrier sur la valeur du point à la veille du festival inter-celtique, pour enfin retrouver leurs droits conventionnels.

En effet, il a fallu **74 jours de grève, oui vous avez bien lu 74 jours de grève, (1h par jour à la prise ou fin de service, week-end compris)** pour négocier sérieusement et rétablir le droit à la convention collective nationale dans ce réseau, avec une valeur du point correspondant au SMIC gouvernemental au 1er janvier 2012, soit **9€54**.

Cette avancée légitime qui correspond au statut des salariés de la convention collective nationale donne l'espoir d'obtenir le SMIC de 1700€ pour tous, revendiqué par la CGT, soit 11€72 au coefficient 145 sans forfaitisation.

Il est scandaleux que dans un pays de droit comme la France, les autorités organisatrices abandonnent les services publics à la privatisation sans être attentives au cahier des charges qu'elles rédigent, afin de garantir le respect du droit des salariés et des usagers.

A Tisséo, fort heureusement, les élus politiques ont décidé de ne pas confier la gestion des transports toulousains à des groupes privés (Kéolis, Véolia...) et de créer une Régie Epic.

Fort de ce choix, les élus doivent prendre toutes les mesures pour assurer un véritable service public, sans oublier le volet social concernant l'améliorer des conditions de travail et une bonne politique salariale.

A Tisséo Régie Epic nous sommes encore loin d'un point 100 à 9€54 puisque le notre est à **8€7436**.

**Nous faudra-t-il 74 jours de grève pour l'obtenir?**

Et que dire des conditions de travail, plus particulièrement celles des conducteurs et des Ouvriers Professionnels pour lesquels la CGT na de cesse de déposer des préavis de grève pour contrecarrer la politique initiée par la direction?

**Nous faudra-t-il 74 jours de grève pour obtenir l'amélioration des conditions de travail?**

La CGT pense que tout est possible, l'histoire et la culture traminote sont bien là pour nous le rappeler.

**Pour cela nous devons revenir à plus de solidarité et retrouver toutes les valeurs qui ont fait notre force, celles qui nous ont permis de gagner les avancées sociales dont tous les traminots bénéficient aujourd'hui.**

A la sortie de l'été, il y a suffisamment de conditions et d'éléments réunis pour que prochainement nous nous retrouvions **tous ensemble** dans l'action revendicative.

Et pourquoi pas entrer dans une action interprofessionnelle sur les salaires, les conditions de travail et le droit de grève fin septembre début octobre prochain comme le propose la FNST CGT ( Voir page 2 ) ?

Une lutte exemplaire qui doit servir d'exemple...  
et qui témoigne que la victoire est possible,  
unis dans l'action avec détermination.

# Le droit de grève à nouveau dans le viseur du capital !

En cette période estivale, les mauvais coups pleuvent entraînant de nouvelles régressions sociales pour l'ensemble des salariés français, sources d'inquiétudes pour l'avenir et d'un fort mécontentement.

Ainsi, il a été annoncé, précipitamment, l'allongement de la durée de cotisations pour les retraites, de nouvelles réductions dans les budgets publics ... tout cela pour s'inscrire dans les mesures d'austérité prônées dans le pacte «Euro plus».

**Mais, la riposte s'organise et les mobilisations se construisent** et c'est le cas des salariés des transports dans leur diversité qui refusent les suppressions d'emplois, combattent les attaques sur des accords sur les retraites, suites aux dernières réformes sources de puissants conflits, s'opposent aux dégradations des conditions de travail et à la précarisation de l'emploi qui se développe tout en exigeant de véritables revalorisations salariales.

**Et ça, c'est insupportable pour le patronat, le gouvernement et certains de ses serviteurs** qui n'acceptent pas la contestation, comme le Député UMP LUCA, qui propose **une nouvelle réduction du droit de grève**, notamment pendant les périodes de vacances, n'hésitant pas à parler de « *prises en otage des vacanciers* ».

Le Secrétaire Général de l'UMP, Mr COPE va jusqu'à regretter que cette proposition de loi ne soit «*malheureusement, pas possible*» du «*point de vue juridique*».



**Mais ainsi, on oublie de débattre des motifs de ces mobilisations et conflits. Commençons par arrêter les licenciements, les restructurations, les mauvaises lois durant les périodes de congés et les choses se poseront différemment.**

**Que les entreprises acceptent enfin de négocier sur les revendications et les salariés n'auront pas à se mettre en grève !!!**

Pour la Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT et les salariés des Transports, il est clair que nous refuserons toutes nouvelles mesures de réduction du droit de grève, déjà réduit et très encadré depuis la mise en place de la loi de 2007 dont nous demandons l'abrogation.

Ils refusent, d'autre part, d'être traités comme des « preneurs d'otages » quand des centaines de personnes le sont réellement dans le monde.

**C'EST POURQUOI NOUS COMBATTONS TOUS NOUVEAUX RECULS DE LA DEMOCRATIE ET DE LA LIBERTE D'EXPRESSION DES SALARIES.**

**LA FNST CGT VA OEUVRER POUR QUE LES SALARIES DES TRANSPORTS TROUVENT TOUTE LEUR PLACE DANS LA CONSTRUCTION D'UNE PUISSANTE MOBILISATION INTERPROFESSIONNELLE, FIN SEPTEMBRE – DEBUT OCTOBRE.**

**PATRONAT ET GOUVERNEMENT DOIVENT NEGOCIER !**

## Accident Bus contre Tram

Le 5 août dernier un accident est survenu entre un bus et un tram n'occasionnant fort heureusement que des dégâts matériels.

Outre le caractère banal d'un accident de la circulation la curiosité réside dans une affaire interne puisque les 2 tiers sont employés à Tisséo.

L'enquête menée en interne apportera toute la lumière sur cet accident. Mais quelle lumière?

Celle de définir les responsabilités dans le but de sanctionner un conducteur de bus ou un wattman pour rester dans la politique répressive actuelle ?

**Où celle d'analyser les conditions de travail (état de fatigue, durée et nature d'équipe, stress, rythmes de travail des derniers jours, condition climatique, méconnaissance d'un véhicule...) afin d'en déterminer les causes pour éviter que cela ne se reproduise?**

Il y a fort à parier que la direction s'en sorte avec les honneurs en « jetant » toute la responsabilité sur un de nos collègues!

En attendant, la première mesure prise par la direction a été de suspendre le wattman pour l'affecter au bus, mesure soi-disant administratives.

**Même s'il n'a rien fait la direction le considère coupable ce qui indigné la CGT puisque cette mesure s'assimile tout simplement à une sanction...quoiqu'en dise le DRH...**

De même la « déclaration maladroite » du syndicat sud reprise dans la presse « **Le wattman n'a commis aucune faute, selon la boîte noire du véhicule** », assure **Franck Delpérier, du syndicat Sud Transport**, semblerait désigner le conducteur de bus comme responsable...

En tout état de cause, la CGT refuse toute opposition entre les deux salariés et exige une politique sociale en lieu et place d'une politique répressive.

La CGT s'opposera à toutes sanctions contre l'un ou l'autre des conducteurs car ce sont avant tout deux salariés, deux traminots pour lesquels le choc psychologique suffit à lui seul pour leur faire passer quelques nuits blanches...



## Pour le maintien de la gratuité de la justice prud'homale

non

Après la suppression de 61 conseils de Prud'hommes et les réformes de cette juridiction défavorables aux salariés, le gouvernement poursuit sa politique semant d'embûches procédurales et financières le recours au juge.

Ce fut notamment le cas avec l'assistance obligatoire par un avocat (*entre 3 000 et 5 000 €*) lors de pourvois en Cour de Cassation, ce qui a eu pour effet d'abaisser de 30 % le nombre de recours.

**Aujourd'hui, un nouveau pas est franchi avec l'instauration du paiement d'un timbre fiscal de 35 € pour toutes instances introduites devant les juridictions civiles, sociales et prud'homales.**

Ce dispositif remet en cause la gratuité de la procédure prud'homale et de fait handicape l'accès au juge pour des milliers de salariés.

La volonté du gouvernement de réduire le contentieux prud'homal par tous moyens, et ainsi priver les salariés de la possibilité de faire valoir leurs droits, rejoint la volonté patronale de tout faire pour éviter d'être condamné, alors que les licenciements, les

paiements de salaires, et autres délinquances patronales continuent de frapper des milliers de salariés.

Les conseils de Prud'hommes ont avant tout besoin de moyens en personnel et en budget, pour répondre aux demandes de justice des salariés face à un patronat qui s'exonère du respect des droits les plus élémentaires.

La CGT considère que la remise en cause de la gratuité de la procédure en matière prud'homale revient, pour celles et ceux, qui dans une large majorité sont privés de leurs emplois et d'un revenu décent, à s'acquitter d'une taxe pour obtenir réparation d'un préjudice que leur a fait subir leur employeur.

**Cette mesure est contraire à l'article 6 de la Convention européenne des Droits de l'Homme qui édicte le principe d'égal accès à la justice pour tous.**

**La CGT exige le retrait de cette disposition. Elle agira par tous les moyens pour y parvenir.**

# Compte rendu de la réunion des délégués du Personnel

Faites confiance à tous les élus CGT pour défendre vos intérêts et faire respecter vos droits. Un problème, une question contactez un militant ou un élu CGT.

Voici les réponses apportées par la direction à des questions CGT le 21 juillet 2011 :

## Kiosque Grammont

La CGT demande pour quelle raison la climatisation du kiosque de Balma Grammont ne fonctionne pas et pourquoi le climatiseur temporaire se trouve rangé dans le local du contrôleur qui est fermé lorsque la maîtrise est absente.  
Réponse de la direction : Elle sera changée pour l'été prochain...

CGT: il semblerait que l'action menée par la CGT ait écourté le délai d'un an...puisque la climatisation est réparée...Ouf !

## Ligne 40

La CGT vous demande d'attribuer l'allocation forfaitaire de 3 euros à l'équipe 17 du 40.

Réponse de la direction : l'équipe 17 du 40 commence à 4h25, elle rentre dans les accords, donc les conducteurs percevront l'allocation forfaitaire de 3,55 €...  
Merci aux élus CGT.

## Ligne 27

La CGT vous demande de cesser la découverte systématique de la ligne 27  
Réponse de la direction : elle fait parti des lignes prévues à découvrir en cas de besoin.

CGT : les découvertures de ligne aggravent les conditions de travail des conducteurs concernés et pénalisent les usagers. Il est grand temps d'avoir des réserves en conséquence pour palier aux aléas et non de procéder à la découverte qui permet de gérer un sous effectif.

La CGT vous demande pour quelle raison la direction ne facilite pas le départ d'un employé ayant pour motif une raison familiale urgente.

Réponse de la direction : nous le faisons quand c'est possible.

## RF « social » refusé

CGT: Bien évident que le service prime...mais Tisséo ne va pas « couler » si un RF de plus est accordé pour des raisons familiales. Quand on veut on peut !!!

La CGT demande le retrait de la communication en main libre du SAEIV pour des raisons de sécurité.

Réponse de la direction « pas avec le sourire »: c'est professionnel et il ne faut pas confondre avec le téléphone !

## Kit mains libres

CGT : Évidemment il y a des questions qui fâchent ! Si la direction autorise les kits mains libres elle doit TOUS les autoriser...sinon qu'elle les interdise et pas seulement quand cela l'arrange.

Je souhaite :

me syndiquer

### Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : .....Prénom.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Date d'entrée.....Qualification.....

Bulletin à transmettre à un militant ou à Cgt-TU 9, rue Michel Labrousse 31081 Toulouse Cedex

E-mail [cgt.tisseo@laposte.net](mailto:cgt.tisseo@laposte.net) - tel 05 62 11 29 78 - fax 05 62 11 29 96



Pour mes revendications, pour mes droits,  
je me syndique

avec

la  
cgt

Gagner

c'est possible

Le site Internet : [www.cgt-tu-toulouse.fr](http://www.cgt-tu-toulouse.fr)